

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 Statistiques - Présence adventiste dans le monde en 2010

- 2 Norvège – L'ancien président de l'Église adventiste mondiale honoré par le roi de Norvège

Christianisme international

- 3 Varsovie, Pologne – La résolution du Conseil de l'Europe applaudie
- 3 Rome, Italie – Ouverture des assises mondiales sur les abus sexuels

Fédération protestante de France

- 4 Paris, France – Inscription de la séparation des Églises et de l'État dans la Constitution

Liberté religieuse

- 5 Vietnam – Les violations des droits de l'homme et de la liberté religieuse par l'État vietnamien en 2011 sont dénoncées
- 6 Pakistan – Discrimination lors des concours d'entrée à l'Université
- 7 Lugano, Suisse – Deux journées consacrées à « Dieu dans la constitution »
- 7 Le Caire, Égypte – Des droits en faveur de la liberté d'expression et la liberté religieuse

Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)
BP 100
30, avenue Émile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex, France

Rédaction :

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
E-Mail : communications.ufb@adventiste.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Site web : www.adventiste.org

Directeur de publication

Jean-Paul BARQUON

Rédaction

Jean-Paul BARQUON

Correspondants

Dominik FRIKART
Émanuel LOPES
Michel MAYEUR
Christophe MICHEL

Secrétariat administration

Dina LAMBERT

Aux lecteurs du BIA de février,

En raison de difficultés techniques indépendantes de notre volonté, le BIA de février vous parvient avec un retard exceptionnel. Nous vous remercions de votre indulgence et de votre compréhension.

La rédaction

Nouvelles des Églises adventistes

Présence adventiste dans le monde en 2010

148^e rapport annuel communiqué par le département des archives et des statistiques de l'Église adventiste mondiale, la Conférence générale des adventistes du septième jour.

ÉGLISES

Membres baptisés 16 923 239
Églises 70 188
Groupes (futurs églises) 65 157
Baptêmes et professions de foi
au cours de l'année 2010 1 050 785
Catéchèse ou
Écoles Bibliques du Sabbat (EDS) 140 694
Membres inscrits à l'EDS 19 368 905
Pasteurs en exercice 44 033
Pasteurs dans l'administration 3 236
Pasteurs retraités de la dénomination 6 770
Pays : présence de l'Église 209
Pays dans lesquels les adventistes ne sont pas
présents 23
Langues et/ou dialectes parlés 921
Unions de fédérations et Unions d'églises 119
Fédérations et Missions 585
Institutions 2 648
Salariés 220 760

ÉDUCATION

Écoles primaires 5 813
Écoles secondaires 1 823
Écoles supérieures et universités 111
Écoles de formation professionnelle 59
Répartition du corps enseignant :
- primaire 44 057
- secondaire 30 805
- universitaire 11 289
- formation technique 694

MÉDICAL

Hôpitaux et sanatoriums 173
Cliniques et dispensaires 216
Bateaux et avions dispensaires 10
Orphelinats et Maisons de retraite 168
Personnel médical salarié 112 578

ADRA

Pays dans lesquels ADRA est présent 131
Personnel salarié ADRA 6 443
Projets humanitaires réalisés 1 897
Personnes secourues 40 740 106
Dons recueillis et transmis aux personnes
secourues 240 346 434 dollars
Produits alimentaires distribués 22 104 248 dollars
Médecine et matériel 15 882 496 dollars

ALIMENTAIRE

Industries alimentaires 20
Salariés 3 628

PUBLICATIONS

Maisons d'éditions 63
Employés 2 133
Revue 447
Langues utilisées dans les publications mondiales
377
Représentants (plein temps) 14 560
Représentants (mi-temps) 13 054
Représentants (étudiants) 19 940

COMMUNICATIONS RADIO ET TV

Centres Médias 14
Salariés 890

(ANN/BIA) – Dammarie-les-Lys, France
**Norvège - L'ancien président de l'Église
adventiste mondiale honoré par le roi de
Norvège**

La Norvège vient d'honorer l'un de ses habitants, **Jan Paulsen**, ancien président de l'Église adventiste au niveau mondial. Sa Majesté, le roi **Harald V** de Norvège, vient d'élever le pasteur **Jan Paulsen** au rang de Commandeur de l'Ordre royal du mérite, une distinction parmi les plus élevées du pays, en reconnaissance pour le service qu'il a accompli « *pour le bien de l'humanité* ». Le communiqué officiel souligne son engagement humanitaire, une nouvelle qui fait partiellement écho à un immense travail accompli en faveur des malades atteints du SIDA.

Le pasteur **Paulsen** se dit surpris par cette nouvelle, tout particulièrement par la motivation de cette reconnaissance qui lui « *réchauffe le cœur* » car, être au service de l'autre « *constitue l'essence de la mission chrétienne* ».

Avant d'être élu responsable de l'Église adventiste mondiale, **Jan Paulsen** a enseigné la théologie dans diverses universités d'Afrique puis d'Angleterre. Il est docteur de l'université de Tübingen et fut le premier étudiant à avoir pour directeur de thèse le célèbre missiologue allemand **Peter Beyerhaus**.

Auteur de plusieurs livres, Jan Paulsen vient de publier *Where are we going ?* (Où allons-nous ?), édition Pacific Press Publishing Association, 2011.

Christianisme international

(ENInews/BIA) – Dammarie-les-Lys, France
Varsovie, Pologne - La résolution du Conseil de l'Europe applaudie

Le pasteur luthérien français, Richard Fischer, applaudit la résolution du Conseil de l'Europe prise le 25 janvier dernier. Elle condamne l'euthanasie, mais encourage, par exemple, les directives anticipées. Elle ne sera toutefois pas juridiquement contraignante pour les 47 États membres.

« Il est important que les gens soient d'accord sur les définitions », a déclaré le secrétaire exécutif de la Commission Église et société de la Conférence des Églises européennes (KEK). « Il est aussi extrêmement important d'avoir une réflexion claire quand les gens demandent ce qui pourrait leur arriver dans certaines circonstances. On confond souvent l'euthanasie et le suicide assisté avec d'autres procédures, bien que la pratique soit assez différente d'un pays à l'autre en Europe. »

Dans une interview accordée au correspondant d'ENInews, le pasteur **Fischer** a expliqué que la résolution du Conseil de l'Europe écarte toute justification morale de l'euthanasie. Il ajoute qu'elle

propose une « *feuille de route* » pour d'autres formes d'accompagnement en fin de vie.

Certaines formes d'euthanasie ont été légalisées aux Pays-Bas et en Belgique en 2001 et 2002, et le suicide assisté est autorisé en Suisse. En France, il est possible de provoquer la mort par les soins palliatifs mais en 2011, les parlementaires français ont rejeté une proposition de loi visant à autoriser la mort d'un patient comme « *conséquence d'un acte volontaire* ».

La résolution du Conseil de l'Europe affirme que les testaments de vie, les directives anticipées et les procurations peuvent protéger les patients en situation d'incapacité. Elle ajoute que l'euthanasie « doit toujours être interdite » et ne jamais se fonder sur « des jugements de valeur généraux ».

Le Vatican s'est félicité de cette résolution. Son observateur permanent, **Aldo Giordano**, a affirmé qu'elle serait « *de la plus grande importance aux niveaux juridique et culturel.* »

Le pasteur **Fischer** a expliqué que cette résolution n'est pas juridiquement contraignante pour les États membres du Conseil. Toutefois, a-t-il ajouté, les 125 Églises membres de la KEK, qui sont de tradition anglicane, orthodoxe, protestante et catholique-chrétienne, n'ont que de « *légères divergences d'opinions* » sur l'euthanasie et d'autres questions touchant à la bioéthique, ce qui leur permet d'exprimer une position claire dans le débat public.

« Rien ne prouve que les pressions s'intensifient pour que l'euthanasie soit autorisée en Europe, quelle que soit sa forme. »

(ENInews-RNS/BIA) – Dammarie-les-Lys, France
Rome, Italie - Ouverture des assises mondiales sur les abus sexuels

Dix ans après l'éclatement du scandale des abus sexuels perpétrés par des membres du clergé catholique aux États-Unis, des évêques du monde entier se sont réunis, au Vatican, pour un colloque sur la prévention des abus et la protection des enfants.

Ces assises, intitulées « *Vers la guérison et le renouvellement* », se sont tenues du 6 au

9 février, sous l'égide de l'Université grégorienne de Rome, une institution jésuite, d'après les informations communiquées par *Religion News Service (RNS)*.

Le père **Federico Lombardi**, premier porte-parole du Vatican, a déclaré à la presse que cette conférence pouvait se prévaloir de « *tout l'appui et la participation* » des autorités du Vatican, même si aucune intervention du pape **Benoît XVI** n'était prévue.

Mgr **Charles Scicluna**, en charge de l'enquête menée par les autorités du Saint-Siège sur les abus, a déclaré que la protection des enfants doit devenir « un principe et une préoccupation » s'appliquant à chaque décision de l'Église. « *On ne saurait faire de distinction entre ce qui est bon pour l'Église et la protection des jeunes* », a-t-il affirmé.

En mai dernier, le Vatican avait donné à toutes les conférences épiscopales du monde un an pour dresser des « orientations » volontaires sur la prévention des abus, l'accompagnement des victimes, les mesures disciplinaires imposées aux prêtres auteurs d'abus et la dénonciation aux autorités locales en cas de suspicion d'abus.

Les assises ont rassemblé des représentants de 110 conférences épiscopales, les responsables d'une trentaine de congrégations religieuses et des délégués de la plupart des départements du Vatican.

Des ateliers se sont penchés sur la responsabilité qui incombe aux évêques de protéger les enfants et sur les conséquences psychologiques de tels abus.

C'est l'évêque de Joliet (Illinois, États-Unis), **R. Daniel Conlon**, président du Comité pour la protection des enfants et des jeunes de la Conférence épiscopale des États-Unis, qui a représenté officiellement l'Église américaine à la conférence.

Durant ces assises, il a été prévu que les évêques et les autres délégués entendent le récit d'une victime d'abus sexuels et participent à une « *vigile de pénitence* », où les représentants de sept groupes jugés responsables d'abus sexuels – ou qui ne les ont pas empêchés – demandent pardon.

Le cardinal **Marc Ouellet**, préfet de la Congrégation pour les évêques, a présidé à

la vigile. Le cardinal **William Levada**, responsable de la Congrégation pour la doctrine de la foi, dont dépendent les affaires d'abus sexuels, a, quant à lui, prononcé le discours d'ouverture.

La réaction du Vatican au scandale a été vivement critiquée par les défenseurs des victimes, qui ont accusé les responsables de l'Église d'avoir été trop laxistes avec les évêques qui n'ont pas sanctionné, ni dénoncé les prêtres abusifs. L'Irlandaise **Mary Collins**, victime d'abus sexuels, a déclaré aux journalistes qu'elle avait hésité avant d'accepter l'invitation du Vatican à prononcer un discours au colloque. Elle a fini par accepter afin de protéger le plus grand nombre d'enfants possible.

« *L'Église peut devenir un fer de lance de la protection des enfants* », a-t-elle dit, ajoutant espérer que **Benoît XVI** interviendrait personnellement pour demander publiquement pardon. « *Ce serait merveilleux pour les victimes et pour l'Église* », a-t-elle affirmé. Selon le père **Lombardi**, le souverain pontife transmettra aux participants aux assises un message par l'intermédiaire de son secrétaire d'État, le cardinal **Tarcisio Bertone**.

Fédération protestante de France

(ENInews/BIA) – Dammarie-les-Lys, France
Paris, France – Inscription de la séparation des Églises et de l'État dans la Constitution

Le favori des sondages dans la course à la présidence de la République française souhaite que le principe de séparation des Églises et de l'État soit inscrit dans la Constitution. Experts religieux et juridiques s'interrogent sur les éventuelles conséquences pour la France, pays où la laïcité est déjà consacrée par la loi.

Cette proposition figure au programme du candidat du Parti socialiste **François Hollande**, actuel candidat favori dans les sondages. Les Français se rendront aux urnes en avril et mai prochains.

Selon **François Hollande**, cette proposition vise à renforcer le caractère laïc de la France. La laïcité n'est pas considérée comme menacée, mais dans les milieux politiques, on cherche à rassurer les électeurs en affirmant qu'elle restera un pilier de la société française, alors que des facteurs tels que l'immigration font évoluer la démographie du pays.

En France, la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État est le fondement de la laïcité, mais il existe des exceptions, notamment dans le cas de l'Alsace-Moselle. Dans ce territoire –redevenu français à l'issue de la première guerre mondiale– c'est le concordat de 1801 qui est resté en vigueur. Ainsi, les membres du clergé catholique, protestant et juif y sont rémunérés par l'État et l'instruction religieuse y est obligatoire dans les écoles publiques.

La proposition de **François Hollande** prévoit de tenir compte de ce genre de spécificités régionales mais il ne précise pas comment elles pourraient être adaptées. Le président **Sarkozy** a, quant à lui, critiqué la proposition, affirmant qu'elle menace un consensus vieux de plus d'un siècle sur l'application du principe de séparation de l'Église et de l'État.

Faute de détails, la proposition a donné lieu à des spéculations quant à ses implications, ce qui pourrait en faire un thème clé de l'élection. « *Nous ne connaissons pas la teneur de cette proposition* », a déclaré le pasteur **Claude Baty**, président de la Fédération protestante de France, au correspondant d'*ENInews*. Selon lui, il peut s'agir simplement de « *paroles de ralliement politique sans véritables fondements* ».

Le pasteur a souligné que le statut de la France en tant qu'État laïque figure déjà dans le préambule de la Constitution. Par ailleurs, a-t-il ajouté, l'inscription du principe de séparation des Églises et de l'État dans la Constitution pourrait avoir des conséquences sur le financement public de l'entretien des églises historiques.

Jean-Pierre Machelon, éminent spécialiste du droit constitutionnel et doyen de la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes, a expliqué au correspondant d'*ENInews* que la proposition de **François**

Hollande pourrait avoir des effets sur les régimes juridiques spéciaux, comme celui de l'Alsace-Moselle, ainsi que sur les concessions que le pays accorde aux institutions religieuses. A l'heure actuelle, les groupes religieux jouissent d'avantages fiscaux et les églises construites avant la loi de 1905 appartiennent aux pouvoirs publics. La proposition a suscité une levée de boucliers en Alsace. Selon le pasteur **C. Baty**, dans cette région, les gens « *sont tout à fait satisfaits de la situation actuelle* ».

Liberté religieuse

(Église d'Asie/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Vietnam - Les violations des droits de l'homme et de la liberté religieuse par l'État vietnamien en 2011 sont dénoncées

La publication du rapport annuel de *Human Rights Watch* (HRW) sur l'état des droits de l'homme dans le monde a coïncidé, cette année, avec le premier jour de l'année lunaire, le 23 janvier 2012. Une partie importante du document est consacrée au Vietnam où, selon l'association américaine, la pression des autorités sur les dissidents et les militants des droits de l'homme s'est encore fait plus pesante au cours de l'année 2011.

Les libertés d'expression et d'association ont été encore restreintes, les blogueurs et militants pour la protection des droits, de la liberté, de la démocratie et contre la corruption ont été victimes de nombreuses exactions. Ils ont été menacés, arrêtés, maltraités ou jetés en prison.

Selon le rapport de HRW, au cours de l'année 2011, les autorités ont inculpé au moins 33 militants pacifiques et les ont condamnés à des peines qui, au total, représentent 185 années de prison, auxquelles il faut ajouter 75 années de résidence surveillée. Parmi ceux qui ont été condamnés pour leurs activités pacifiques, on peut citer le juriste **Cu Huy Ha Vu**, personnalité très connue dans son pays, **Phung Lam**, **Vi Duc Hoi**, **Nguyen Ba Dang**, **Pham Minh Hoang**, **Lu Van Bay** et **Ho Thi Bich Khuong**, autant de personnages

reconnus pour leur action en faveur de la démocratie et dont les écrits ont été mis en ligne sur des blogs défendant les droits de l'homme.

Durant la même année, les autorités ont encore procédé à l'arrestation de 27 autres militants pacifiques qui n'ont pas encore été jugés.

Le document accorde également une place importante à l'exercice du culte et l'expression des croyances religieuses au Vietnam. Il dénonce le fait que des ministres des organisations religieuses indépendantes subissent encore menaces et persécutions, bon nombre d'entre eux étant arrêtés. Les groupes non reconnus par l'État du caodaïsme, du bouddhisme Hoa Hao, des Églises évangéliques, de l'Église mennonite, du bouddhisme vietnamien unifié sont considérés comme illégaux. La Sécurité publique fait obstacle à leurs assemblées, arrête ceux qui participent à leurs activités et place leurs dirigeants en résidence surveillée. Au sein même d'organisations religieuses enregistrées et reconnues, des églises comme celles des rédemptoristes à Hanoi ou Saïgon sont l'objet d'exactions. À Thai Ha, un groupe de voyous a été envoyé aux portes de l'église pour provoquer les fidèles.

Au cours de l'année 2011, la Sécurité publique a arrêté au moins 19 militants catholiques et deux fidèles protestants. En conclusion de cette énumération de violations de la liberté religieuse au Vietnam, *Human Rights Watch* demande que soit réexaminée la possibilité d'inscrire à nouveau le nom du Vietnam dans la liste américaine des pays préoccupants en matière de liberté religieuse.

On peut également trouver dans ce rapport l'analyse critique des textes législatifs sur lesquels s'appuient les tribunaux populaires pour leurs condamnations. Ils sont pour la plupart très vagues et ne servent qu'à pénaliser des actions dissidentes non violentes. La plupart des opposants sont condamnés pour « *activités visant à renverser le pouvoir populaire* », « *sabotage de la politique d'unité nationale* », « *propagande contre l'État* » ou encore « *abus des libertés démocratiques* » portant atteinte aux intérêts de l'État (articles 79, 87, 88 et 258 du Code pénal). Le rapport ajoute que le gouvernement vietnamien refuse de

reconnaître qu'il emprisonne des citoyens simplement parce que leur point de vue politique est différent du sien, les articles du Code pénal cités précédemment ne servant qu'à camoufler ses véritables motivations. Le présentateur du texte de HRW, M. **Robertson**, a déclaré que le gouvernement vietnamien devrait abandonner ses références au Code pénal pour se conformer aux dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme.

L'organisation américaine passe également en revue les divers moyens utilisés par l'État vietnamien pour sanctionner les dissidents sans jugement préalable. L'ordonnance 44 de l'année 2002 et l'arrêté 76 de l'année 2003 l'autorisent à confier les personnes susceptibles de troubler l'ordre public ou la sécurité nationale à des institutions psychiatriques, à les placer en résidence surveillée dans leur propre maison ou dans des « *camps de rééducation* » de l'État.

(AEM/Agence Fides/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Pakistan – Discrimination lors des concours d'entrée à l'Université

D'après les déclarations d'une Commission chrétienne pour la justice et la paix, au Pakistan, les étudiants chrétiens sont victimes de discrimination lors des concours d'entrée à l'université parce qu'ils « *ne connaissent pas le Coran* ».

Ladite commission a donc déposé une plainte devant la Haute Cour de Lahore et a réclamé que « *l'étude du Coran* » ne soit pas une exigence dans les concours d'entrée publics.

Le chrétien **Aroon Arif** a réussi l'examen pour entrer à la faculté de médecine de l'Université nationale de Lahore en ayant obtenu des notes très élevées, mais il n'a pas été accepté parce que d'autres concurrents ont obtenu vingt points de bonus lors de l'épreuve « *connaissance du Coran* ».

Comme le souligne la Commission chrétienne, nous sommes face à une « *discrimination qui viole la Constitution du Pakistan* ». « *Nous croyons fermement que les enfants devraient être éduqués religieusement par leurs parents et non par une université d'État, à laquelle tous les élèves devraient avoir accès indépendamment*

de leur appartenance religieuse », a déclaré le pasteur **John Alexander Malik** de l'Église du Pakistan. Il a en outre suggéré que les universités devraient, sur le principe de l'égalité, donner également vingt points de bonus aux étudiants chrétiens.

Il est important que la « *discrimination institutionnelle sur le fondement de la religion prenne fin,* » a déclaré la Commission chrétienne pour la justice et la paix, « *et que les références et les préjugés de nature religieuse soient retirés des programmes d'enseignement des institutions publiques. Ces dernières devraient plutôt traiter des valeurs humaines universelles.* » Le verdict de la Haute Cour qui a été saisie du dossier de recours est attendu très bientôt.

(Apic/com/ggc/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Lugano, Suisse - Deux journées consacrées à « Dieu dans la Constitution »

Les journées du 17 février et du 3 mars 2012 ont été consacrées à la liberté religieuse comme le droit de professer, de pratiquer et de propager sa croyance en matière religieuse, sans subir des contraintes ou des restrictions de la part de privés ou d'autorités publiques. Une rencontre œcuménique intitulée « La référence à la divinité dans la Constitution fédérale suisse ». Diverses personnalités de Suisse et d'Italie interviendront. L'événement aura lieu à l'Église adventiste du Tessin.

Lors de la 2^e rencontre, prévue ce mois de mars à l'hôtel Belvedere de Locarno, « La référence à Dieu dans les Chartes fondamentales européennes », divers experts prendront la parole, dont les professeurs **Azzolino Chiappini** et **Markus Krienke** de la faculté de théologie de Lugano.

(ASIANews/BIA)–Dammarie-les-Lys, France
Le Caire, Égypte – Des droits en faveur de la liberté d'expression et la liberté religieuse

Le chef d'Al-Azhar, le plus éminent Centre universitaire de l'islam sunnite, a présenté, mardi dernier, en amont de la rédaction de la

nouvelle constitution égyptienne, une Déclaration des droits défendant les principes de liberté d'expression et de liberté religieuse.

La déclaration, fruit de trois mois de collaboration avec des penseurs laïques et musulmans, est une tentative d'Al-Azhar d'affirmer son rôle en tant que voix de l'islam modéré face à la puissance politique grandissante, depuis la destitution du président **Hosni Mubarak** en février, des groupes islamistes plus conservateurs.

Les Frères musulmans conservateurs, représentant la force politique la plus organisée d'Égypte, et les Salafistes, ultraconservateurs plus radicaux, ont remporté la majorité lors des premières élections parlementaires de l'ère post-Mubarak. Les deux mouvements souhaitent établir l'État sur des bases islamistes, suscitant des inquiétudes parmi les groupes libéraux et les chrétiens d'Égypte, qui craignent de voir les préceptes religieux conservateurs dicter la forme de la nouvelle constitution. En théorie, il revient au Parlement de nommer les personnes chargées de rédiger le document. Ce document d'Al-Azhar est la dernière d'une série d'initiatives prises par l'institution pour accroître sa visibilité alors que les islamistes montent en puissance politique, et de réhabiliter sa propre image, après avoir été considérée pendant des décennies comme un instrument du régime. Laïques, libéraux et chrétiens égyptiens ont, tour à tour, accueilli sa démarche, en espérant qu'il apportera un poids religieux pour le maintien des droits démocratiques les plus larges que les conservateurs, craignent-ils, essayeront de limiter. Un document précédent d'Al-Azhar, également parrainé par des intellectuels, soutenait les révolutions arabes et les droits du peuple au changement démocratique.

« *Ce document a une force morale parce qu'il a le soutien des experts d'Al-Azhar, l'autorité de l'université Al-Azhar et le poids critique des intellectuels* », a déclaré **Nabil Abdel-Fattah**, chercheur spécialiste des religions au Centre d'études politiques et stratégiques Al-Ahram. « *L'objectif est de proposer une vision islamique modérée* » face à la montée en puissance de l'interprétation salafistes radicale de l'islam.

Le Cheikh d'Al-Azhar, **Ahmed El-Tayeb**, a déclaré aux journalistes que la Déclaration des Droits, qui préserve les libertés de culte et d'opinion, la recherche scientifique, l'art et l'expression créatrice, a été rédigée pour servir de base à la nouvelle constitution du pays, selon les commentaires publiés par l'agence de presse d'Egypte.

Dans un message adressé aux minorités chrétiennes égyptiennes de plus en plus nerveuses, il a indiqué que les règles de l'islam protègent la liberté religieuse et garantissent l'égalité des droits des citoyens. **Hassan el-Shafei**, un membre éminent d'Al-Azhar, a déclaré que le document avait été transmis aux autorités afin d'être pris en compte dans la rédaction de la constitution. Le document a été rédigé au cours des trois derniers mois, en collaboration avec des penseurs musulmans et chrétiens, a-t-il indiqué.

Cependant, **Abdel-Fattah**, qui a participé aux discussions sur la Déclaration des droits, a critiqué certains termes du document qui semblent destinés à dissiper la crainte des islamistes conservateurs.

Le document indique que la liberté artistique « ne doit pas contrevenir aux sentiments religieux et mœurs sociales. »

Abdel-Fattah a déclaré qu'une telle formule « est une faiblesse et sape les principes du document en soumettant l'art à la censure des chefs religieux ou même des gens ordinaires. » Pendant le règne de **Moubarak**, Al-Azhar, a censuré un certain nombre de romans et autres livres qu'il considérait être en violation de la religion.

Autrefois, Al-Azhar exerçait une influence considérable sur des millions de sunnites dans le monde entier, offrant des orientations sur les questions de la foi en Égypte et dans d'autres pays musulmans, à travers son vaste réseau d'écoles coraniques, une université et des instituts religieux qui ouvrent leurs portes aux musulmans du monde entier. Elle a perdu beaucoup de cette influence, en partie en

raison de son étroite collaboration avec le régime de **Moubarak**, critiquée d'être l'instrument des autocrates.

Le chef d'Al-Azhar est nommé par l'État. **El-Tayeb** a été membre du parti au pouvoir, aujourd'hui dissout, et était initialement opposé à la vague de protestations qui a explosé le 25 janvier contre le régime de **Moubarak** et qui a mené 18 jours plus tard à l'éviction du président.

L'influence d'Al-Azhar a également été remise en cause par le nombre croissant de groupes religieux plus indépendants qui sont devenus l'opposition la plus influente des dirigeants égyptiens, certains d'entre eux ayant même recours à la violence.

Moubarak a démissionné après les protestations populaires sans précédent organisées majoritairement par des groupes de jeunes citoyens des classes moyennes réclamant plus de liberté et de justice et l'amélioration des droits humains. Depuis lors, cependant, les Frères Musulmans et les Salafistes sont apparus comme les acteurs politiques les plus puissants, aux côtés du Conseil militaire au pouvoir, qui a succédé à **M. Moubarak**.

Depuis la chute de **Moubarak**, beaucoup de gens en Égypte comptent sur Al-Azhar pour faire le contrepoids des groupes plus radicaux, et restaurer sa place comme centre d'enseignement islamique.

De nouvelles propositions discutées actuellement suggèrent que le chef d'Al-Azhar et le noyau de chercheurs soient élus pour leur permettre une plus grande indépendance par rapport à l'État. L'université étudie également la possibilité de créer sa propre chaîne de télévision, pour contrecarrer les nombreuses chaînes privées ultraconservatrices qui diffusent la pensée des religieux indépendants, la plupart des salafistes.

Commission paritaire
Dépôt légal

1111 G 88583
N° 79 – CAB – 019
Préfecture de Seine-et-Marne

Abonnement
d'un an

France 12 €
Dom 13 €
Tom 15 €
CEE et Suisse 18 €
Autres pays et abonnement en cours d'année :
nous consulter.

Règlement

Au nom du « BIA »
CCP – La Source 46 727 83 C